



Cahier **Caritas**

**Ambiances
sécurisées**

SOMMAIRE

2	UN MOT AVANT DE COMMENCER
5	AMBIANCES SÉCURISÉES
13	DERNIER MOT
14	ANNEXES
15	Annexe 1 LEXIQUE
20	Annexe 2 POLITIQUE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES
24	Annexe 3 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES DISCRIMINATIONS
27	Annexe 4 CODE DE CONDUITE À ADOPTER AVEC LES ENFANTS (0-18 ans) POUR LES INTERVENANTS DE LA CARITAS DIOCÉSAINNE DE RABAT
30	Annexe 5 MODÈLE DE RÉUNION POUR LES ÉQUIPES DES POINTS D'INTERVENTION

« Jésus dit alors : -Laissez les enfants venir à moi et ne les en empêchez pas, car le Royaume des cieux appartient à ceux qui sont comme eux- » (Mt 19, 14)

Nous trouvons la même attention dans les versets du Coran qui appellent à la protection des enfants. On peut citer le verset 39 de la sourate Taha 20 « Et J'ai répandu sur toi une affection de Ma part » : L'amour que les parents vouent à leurs enfants est une preuve de L'Amour qu'ils réservent à Allah, exalté soit-Il

Dans la Caritas de l'Archidiocèse de Rabat, membre du réseau Caritas Maroc, nous cherchons à suivre les pas de Jésus en créant les conditions pour que les mineurs (la personne qui a habituellement un usage imparfait de la raison est équivalente à un mineur - Vos estis lux mundi, n. 2a, Pape François) et les adultes en situation de vulnérabilité puissent se sentir en sécurité en venant dans nos communautés chrétiennes et dans les lieux où nous menons une action sociale au nom de Caritas. Le Pape François dans sa lettre au peuple de Dieu (20 août 2018) nous invitait à « ...réveiller notre conscience, notre solidarité et notre engagement en faveur d'une culture de la protection... » (n.2).

Caritas a une politique spécifique de protection et reconnaît le droit des enfants et des adultes vulnérables à être protégés, quel que soit leur sexe, leur ethnie, leur culture ou leur handicap. En même temps, Caritas reconnaît les possibles dynamiques de pouvoir inhérentes au travail avec les mineurs et les adultes vulnérables, et le risque potentiel d'abus et d'exploitation de ces personnes par des intervenants de Caritas.

A Caritas Rabat, nous voulons exprimer explicitement le désir de disposer d'ambiances sécurisées où les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité peuvent se déplacer librement, avec l'assurance qu'ils trouveront respect et accueil, dans n'importe

quel Point d'intervention où Caritas est présente. En même temps, nous n'oublions pas les situations douloureuses créées par de mauvais comportements d'intervenants envers des bénéficiaires qui se sont produits dans d'autres parties du monde ; ces mauvais comportements peuvent survenir aussi au sein de nos groupes d'action solidaire. Pour ces raisons nous avons décidé de travailler pour créer les mécanismes nécessaires pour renforcer les ambiances où nous réalisons notre service social au nom de l'Eglise, à la manière de Jésus.

Au sein de la Caritas de l'Archidiocèse de Rabat, depuis avril 2023, nous nous sommes engagés dans un voyage de sensibilisation et de construction des ambiances sécurisées dans les différents Points d'intervention où nous travaillons. En juillet 2023, nous avons conçu un mécanisme de plaintes qui devrait être disponible dans tous nos Points d'intervention. En octobre 2023, le mécanisme de plaintes a commencé à fonctionner, petit à petit, dans différents Points d'intervention. Le premier trimestre 2024, la Personne Responsable du Traitement des Plaintes (RTP) et un membre de la Caritas Diocésaine de Rabat ont visité chaque Point d'intervention pour offrir une formation locale sur les ambiances sécurisées, les moyens de signalement et la sauvegarde.

Ce cahier de réflexion s'inscrit dans ce parcours. C'est une étape supplémentaire dans l'exploration et la sensibilisation de ce que nous voulons vivre et générer dans nos différents Points d'intervention : des ambiances sécurisées et saines où toutes les personnes, et en particulier les mineurs et les adultes en situation de vulnérabilité, sauront qu'elles sont libres et respectées dans leur dignité à tout moment et en toutes circonstances.

Ce cahier s'adresse aux responsables des différents Points d'intervention et aux équipes impliquées dans les actions de solidarité en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

L'objectif de ce petit cahier est multiple :

- Clarifier davantage la vision des ambiances sécurisées.
- Montrer les différentes façons de déposer une plainte auprès de la Caritas Diocésaine de Rabat.
- Sensibiliser les intervenants de nos Points d'intervention à leur responsabilité pour créer des ambiances sécurisées.
- Faciliter une conversation saine et une compréhension plus profonde au sujet des ambiances sécurisées dans nos Points d'intervention.
- Faire connaître différents documents concernant les politiques de Caritas Diocésaine de Rabat sur la sauvegarde et la protection des personnes vulnérables.

Nous espérons que ce matériel simple aidera nos Points d'intervention à renforcer leur engagement en faveur de la construction des ambiances sécurisées, des ambiances qui soient en syntonie avec l'attitude de Jésus qui disait : "... laissez les enfants venir à moi".

P. Óscar Arturo, mafr
Mars 2024

CARITAS

Caritas est le fruit de l'expérience d'hommes et de femmes de foi qui, ayant fait l'expérience personnelle de l'amour de Dieu, se sont mis, au nom de l'Église, au service des personnes en situation d'exclusion.

C'est au sein des communautés chrétiennes que cette organisation appelée Caritas est née de la foi vécue et célébrée. Caritas est donc une dimension diaconale (service) de nos communautés chrétiennes ; elle est un des piliers de l'action sociale de notre Église.

CARITAS EST AU SERVICE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

«Je vous le dis en vérité, tout ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait» (Mt. 25:40).

Caritas est organisée pour être au service des personnes en situation d'exclusion, pour les accompagner et les défendre. C'est dans ces personnes que Caritas voit le visage de Jésus.

Au Maroc, et dans notre archidiocèse de Rabat, ce service se réalise dans un contexte particulier qui donne une couleur différente à notre action solidaire. Ce service, cet accompagnement et cette défense des personnes en situation de vulnérabilité se font en collaboration avec des personnes qui ont une expérience de Dieu différente de la nôtre. Ces différentes expériences religieuses nous unissent dans notre souci pour «les plus petits» dans la société dans laquelle nous vivons.

AMBIANCES SÉCURISÉES

Dans la Caritas Diocésaine de Rabat, nous voulons tout mettre en œuvre pour que les services offerts aux personnes en situation de vulnérabilité se déroulent dans des contextes sains, sans porter préjudice à quiconque et en favorisant le développement humain. Nous appelons ces contextes : ambiances sécurisées.

Les ambiances sécurisées sont des environnements où les personnes sont et se savent à l'abri de la violence et des mauvais comportements ; ce sont des espaces où le bon traitement est la manière de se comporter les uns avec les autres, en respectant les différences et en promouvant le développement des personnes.

Dans l'enseignement chrétien, l'importance de créer des ambiances sécurisées découle de l'appel à aimer son prochain comme soi-même (Cfr. Mc. 12,31) et à œuvrer pour la justice et la paix (Cfr. Mt. 5,6.9) ; spécialement pour servir, accompagner et défendre les pauvres. Il ne s'agit pas seulement de prévenir les dommages physiques, mais aussi de garantir l'égalité des chances, le respect de la diversité et l'inclusion de tous dans la communauté.

Caritas, en tant qu'organisation inspirée par les principes chrétiens et en étroite collaboration avec des personnes avec d'autres convictions religieuses, promeut activement la création des ambiances sécurisées par le biais de diverses actions, telles que la réflexion, la sensibilisation et la formation. Il est important de noter que la création de ces ambiances sécurisées relève de la responsabilité de toutes les personnes impliquées (intervenants et bénéficiaires) dans l'action de solidarité.

En bref, dans la perspective chrétienne de Caritas, les ambiances sécurisées sont celles qui garantissent la protection des personnes, le respect et la promotion du bien-être de tous, reflétant ainsi les valeurs d'amour, de solidarité et de respect de la dignité de chacun.

ESPACES - ATTITUDES - ACTIVITÉS - RELATIONS

Dans la Caritas de l'archidiocèse de Rabat,



Nous voulons générer des ambiances sécurisées dans nos Points d'intervention et **la responsabilité de cette création revient à nous tous**, y compris aux bénéficiaires.



Nous voulons des **endroits** simples et accueillants ; des **espaces** sains et transparents où les personnes puissent se sentir en sécurité, protégées et libres.



Nous désirons des **attitudes** (écoute, accueil...) bienveillantes et respectueuses des personnes (chaque personne avec son histoire et ses rêves, sa démarche personnelle) qui s'approchent de nous dans les Points d'interventions.



Nous cherchons à proposer des **activités** et des **services** qui puissent aider les personnes à se remettre debout pour continuer à être les protagonistes de leurs propres vies.



Nous désirons que les **relations** que nous établissons avec les salariés, les volontaires et les bénévoles, avec les personnes qui s'approchent de Caritas soient justes et qu'elles soient basées sur le respect mutuel et la reconnaissance de la dignité de la personne

Comment créer ces ambiances sécurisées dans nos Points d'intervention ?

A la Caritas Diocésaine de Rabat, nous proposons trois éléments fondamentaux pour la création de ces ambiances sécurisées. Le premier élément est la prévention ; le second est la mise à disposition de moyens de signalisation des comportements déplacés par les intervenants ; et le troisième élément est la réflexion partagée au sein de l'équipe de Caritas dans les différents Points d'intervention.

PRÉVENTION

La prévention est primordiale pour créer des ambiances sécurisées et est essentielle pour éviter la violence à l'encontre des personnes vulnérables. La prévention passe par trois éléments importants : la sélection, la formation et la sensibilisation.

LA SÉLECTION



- Lors du premier entretien avec les bénévoles potentiels nous leur faisons connaître par la lecture à haute voix, notre politique de protection des mineurs et adultes vulnérables (annexe 2), notre politique de prévention du harcèlement et des discriminations (annexe 3) et le code de conduite à adopter avec les enfants (0-18 ans) pour nous les agents de la Caritas Diocésaine de Rabat (annexe 5).
- Nous vérifions que les personnes qui souhaitent collaborer dans nos Points d'intervention sont aptes à travailler avec des mineurs et des personnes vulnérables.
- Nous créons un dossier pour chaque personne intervenante, en particulier les volontaires et les bénévoles, avec des informations de base sur la personne (nom, prénom, adresse, expérience, éventuelle affaire judiciaire).



LA FORMATION



Nous créons des espaces pour que les personnes qui collaborent dans nos Points d'intervention entrent dans un processus d'apprentissage continu qui leur permet de changer leur regard et de réajuster leurs idées et leurs attitudes afin de mieux prendre soin les uns des autres, et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité.

LA SENSIBILISATION



- Nous encourageons la réflexion au sein de l'équipe locale, y compris avec la participation des bénéficiaires, pour discerner la meilleure façon de prendre soin de nous-mêmes.
- Nous faisons connaître au public en général et aux bénéficiaires en particulier, l'environnement que nous voulons créer.

MOYENS DE SIGNALLEMENT

Depuis octobre 2023, pour garantir la protection des bénéficiaires et des bénévoles, la Caritas Diocésaine de Rabat a mis en place : un numéro d'écoute, un mail et une boîte de réclamation en cas de problèmes de fonctionnement ou de comportement déplacés dans nos Points d'intervention.

En plus de ces moyens, nous espérons que dans chaque Point d'intervention il y ait une Personne Référente (PR) et deux Personnes Référentes dans les endroits où sont hébergées des personnes.

Le rôle de la Personne Référente est d'accueillir la personne plaignante, recueillir la plainte et transmettre la plainte à la RTP et au Directeur de Caritas Rabat. Son rôle n'est pas d'apporter des solutions.

Les réclamations seront traitées dans le respect de la plus stricte confidentialité.

EN RÉSUMÉ

- a) En cas de réclamation par rapport au fonctionnement de l'aide,
- b) En cas de plainte dans le cas de comportements déplacés ou inappropriés,

Toute personne peut faire sa réclamation :



En prévenant la personne référente.



En téléphonant au numéro **06 11 79 02 62**



En envoyant un mail à l'adresse : **ecoute@caritas.ma**



En déposant une plainte écrite dans la boîte à réclamation.

Tous les signalements seront traités avec sérieux, discrétion absolue, rapidité et compétence.

La Caritas Diocésaine de Rabat ne remplace pas les autorités marocaines qui sont les plus compétentes en cas de délit ou de crime contraire à la loi.

RÉFLEXIONS PARTAGÉES

Nous proposons quelques thèmes de rencontres qui peuvent aider les différents Points d'intervention à approfondir leur réflexion sur les ambiances sécurisées. En même temps, sachant que la création de ces espaces sécurisés relève de la responsabilité de chacun, il serait également important de créer des espaces où les bénéficiaires peuvent apporter leur point de vue et leur expérience sur cette question. Pour ces espaces de réflexion avec les bénéficiaires, la Caritas Diocésaine de Rabat est disponible pour offrir son assistance.

Nous vous proposons 4 sessions, avec 3 ou 4 questions ou points de réflexion dans chacune d'entre elles, sur différents aspects des ambiances sécurisées que nous voulons générer dans nos points d'intervention. Dans l'annexe 5, vous trouverez un exemple de modèle de réunion pour vos équipes.

RENCONTRE 1 - NOS ESPACES

« Nous voulons des **endroits** simples et accueillants ; des **espaces** sains et transparents où les personnes puissent se sentir en sécurité, protégées et libres. »

- Réfléchir sur comment rendre l'environnement physique le plus accueillant et agréable possible, tout en respectant les principes de protection des personnes vulnérables que ce soit des locaux propres au Point d'intervention ou partagés, mais aussi pour des rencontres à l'extérieur.
- Il faut se poser les questions de l'accessibilité (géographique, horaires...), la propreté, l'état des locaux, l'ameublement, la possibilité d'un accueil ouvert sur l'extérieur.
- Réfléchir à la manière de fournir des informations dans différentes langues aux bénéficiaires et aux personnes impliquées dans le projet Caritas sur ce que nous offrons et sur ce que nous voulons vivre et partager.

 RENCONTRE 2 - NOS ATTITUDES

« Nous cherchons des **attitudes** (écoute, accueil...) bienveillantes et respectueuses des personnes (chaque personne avec son histoire et ses rêves, sa démarche personnelle) qui s'approchent de nous dans les Points d'interventions. »

- Comment s'assurer que les attitudes des intervenants à l'égard des bénéficiaires sont bienveillantes et respectueuses ?
- Quelles mesures pouvons-nous prendre pour créer un climat de respect et de confiance des bénéficiaires envers les intervenants ?
- Y a-t-il quelque chose que nous puissions faire pour éviter les tensions et créer un climat de patience et de respect entre les bénéficiaires eux-mêmes lorsqu'ils se trouvent sur notre lieu d'intervention ?
- Comment renforcer les relations fraternelles envers les bénéficiaires, tout en gardant les limites nécessaires, pour rendre un service ou faire un accompagnement ?

 RENCONTRE 3 - NOS SERVICES

« Nous désirons proposer des **activités** et des **services** qui puissent aider les personnes à se remettre debout pour continuer à être les protagonistes de leurs propres vies. »

- Comment pouvons-nous nous assurer que le service que nous fournissons en tant qu'équipe est respectueux de la dignité humaine ?
- Comment pouvons-nous, en tant qu'équipe, renforcer notre empathie à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité qui s'adressent à nous ?
- Comment être sûr que les activités proposées correspondent à une réelle attente des personnes ?

RENCONTRE 4 - NOS RELATIONS

« Nous désirons que les **relations** que nous établissons avec les salariés, les volontaires et les bénévoles, avec les personnes qui s'approchent de Caritas soient justes et qu'elles soient basées sur le respect mutuel et la reconnaissance de la dignité de la personne. »

- Quelles relations entretenons-nous entre nous comme membres de l'équipe dans notre Point d'intervention ? est-ce qu'il y a des choses à améliorer ?
- Comment cultiver un esprit de corps entre nous ?
- Quelles mesures pouvons-nous prendre en tant qu'équipe pour renforcer notre solidarité ?
- Comment renforcer la relation avec la Caritas Diocésaine de Rabat ? est-ce qu'il y a des choses à améliorer ?
- Comment rencontrer les autres organismes ou associations qui aident les mêmes bénéficiaires ? Comment développer une complémentarité avec ceux-ci ?

Ce cahier de réflexion est une autre occasion d'élargir la conversation entre nous sur les ambiances sécurisées que nous voulons dans notre archidiocèse.

Ce cahier peut être amélioré, et il devrait l'être, étant donné que nous sommes une entité vivante qui aspire à vivre d'une manière cohérente avec ce que nous croyons et ce que nous faisons.

Pour l'instant, nous présentons ce cahier à l'usage des équipes de solidarité dans les différents Points d'intervention. Nous espérons que ce cahier aidera les équipes à offrir un service de meilleure qualité qui place le bien-être des personnes au cœur de nos préoccupations.

Que Dieu nous soutienne sur ce chemin de la solidarité avec nos frères et sœurs !

Mme. Anne de Sainte-Seine
M. Jean-Philippe Gautier
P. Óscar Arturo, mafr
caritas.rabat@caritas.ma

The background features a collection of overlapping squares in various shades of light blue and grey, some with soft drop shadows. On the right side, there are three vertical stripes of a light blue color. The overall aesthetic is clean and modern.

ANNEXES

Une réflexion sur certains mots de ce lexique.

Une amélioration du langage peut s'avérer nécessaire dans le futur. Cependant, cette réflexion, si elle a lieu, doit passer par la réflexion conjointe avec les différents Points d'intervention.

Pour l'instant, nous présentons ces termes. Ils ne sont peut-être pas les meilleurs, mais pour l'instant ils nous aident à nommer des réalités et des situations importantes dans l'exercice de notre service.

Entre parenthèses, nous mettons d'autres termes utilisés dans d'autres entités pour se référer au groupe, à la dynamique ou à la réalité mentionnée.



ABUS

Toute action ou inaction causant un préjudice à quelqu'un d'autre : violence physique, psychologique, abus sexuel et négligence. Cela inclut également les abus en ligne et / ou à travers la technologie mobile. Il existe différents types d'abus, notamment :

Abus sexuel : toute atteinte sexuelle commise contre un enfant ou un adulte avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel. Les exemples d'abus sexuel incluent le viol, les contacts sexuels abusifs comme les attouchements non désirés et les abus sexuels sans contact tels que le sexting et le harcèlement sexuel verbal ou comportemental.

Violence physique : blessure physique réelle ou probable causée à un enfant ou à un adulte, due à des actes tels que frapper, donner des coups ou secouer, lorsqu'il existe une connaissance certaine ou un soupçon raisonnable que la blessure a été infligée ou qu'elle n'a délibérément pas été empêchée.

Violence psychologique : préjudice causé par un mauvais traitement psychologique ou un rejet persistant ou grave, tel que punitions dégradantes, menaces, intimidation et manque de soins et d'attention.

Négligence : manque de satisfaction des besoins de base tels que la nourriture, la chaleur et les soins médicaux ou défaillance dans la prévention de l'exposition à tout type de danger.

ADULTE VULNÉRABLE

Toute personne âgée de 18 ans et plus dont la capacité à se protéger contre la violence, les abus ou la négligence est significativement altérée par de facteurs tels que le sexe, l'âge, la santé mentale ou physique, ou en raison de la pauvreté, des inégalités, de traumatismes, de l'expérience du déplacement ou d'une crise.

AMBIANCES SÉCURISÉES

Les ambiances sécurisées sont des environnements où les personnes sont et se savent à l'abri de la violence et des mauvais comportements ; ce sont des espaces où le bon traitement est la manière de se comporter les uns avec les autres, en respectant les différences et en promouvant le développement des personnes.

BÉNÉFICIAIRES (Participant, usager, accueilli, sujet de droits...)

Toute personne en situation de vulnérabilité qui se voit proposer de l'aide par le biais de nos Points d'intervention.

EXPLOITATION

Fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance pour en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Il existe différents types d'exploitation, notamment :

Exploitation sexuelle : fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique.

Travail des enfants : toute activité économique exercée par une personne de moins de 15 ans.

Trafic : recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil d'enfants ou d'adultes vulnérables aux fins d'exploitation par le travail, la prostitution ou l'exploitation sexuelle.

Prostitution de survie : choix ou contrainte d'un enfant ou d'un adulte vulnérable vivant dans la pauvreté ou dans une situation d'urgence de se livrer au sexe en dernier recours pour sa survie. Sexe transactionnel en échange de nourriture, d'eau, de médicaments, d'un abri, d'argent et de tout autre besoin essentiel à la survie humaine intégrale.



TRAITE

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.



INTERVENANTS

Toute personne qui accueille ou agit au nom d'un de nos Points d'intervention, que cette personne soit bénévole, volontaire, stagiaire, salariés, responsable du Point d'intervention mais aussi prestataire de service ou partenaire du Point d'intervention.



LANCEUR D'ALERTE (Rapporteur)

Personne qui identifie et signale des incidents soupçonnés d'abus ou d'exploitation d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. (Tous les membres du personnel de Caritas sont tenus de signaler toute suspicion d'abus ou d'exploitation impliquant des membres du personnel de Caritas ou d'autres travailleurs humanitaires, même s'ils n'en connaissent pas tous les faits).

MINEUR

Toute personne de moins de 18 ans. La législation nationale ou les coutumes locales peuvent utiliser une définition différente. Toutefois, la position de Caritas est que toutes les personnes de moins de 18 ans devraient bénéficier d'une protection égale, indépendamment des limites d'âge locales.

PERSONNE MISE EN CAUSE (Suspect, personne signalée)

Personne soupçonnée d'avoir abusé, exploité ou permis délibérément le mauvais traitement d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. De tels abus ou exploitation peuvent causer des préjudices physiques, sexuels, émotionnels, psychologiques ou autres à un individu. Une enquête doit déterminer si la personne signalée est coupable ou non.

PERSONNE PLAIGNANTE (Victime, survivante)

Personne qui se déclare, ou est identifiée comme victime d'abus, d'exploitation, de malversation ou de violence.

PERSONNE RÉFÉRENTE

Personne bénévole au sein des Points d'intervention qui est la responsable de la boîte des plaintes. Elle est responsable d'accueillir les plaintes et de les transmettre à qui de droit.

PERSONNE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Toute personne qui en raison de circonstances (dépression, perte, veuvage, pauvreté, dépendance, exploitation, mobilité...) peut se trouver vulnérable à différentes formes d'abus.

POINTS D'INTERVENTION

Entité locale autonome réalisant une ou plusieurs actions sociales en direction de personnes en situation de vulnérabilité, membre du réseau de la Caritas Diocésaine de Rabat et agissant en conformité

avec les normes de celle-ci. Ce peut être un collectif de bénévoles, une Caritas paroissiale, une communauté religieuse ou une association marocaine.



PROTECTION

Responsabilité et mesures prises pour prévenir et répondre aux abus et à l'exploitation d'un enfant ou d'un adulte vulnérable. Cela comprend la sensibilisation, la promotion de la formation, l'identification et le traitement de toutes les plaintes, le suivi et l'évaluation des structures de protection et la prise de responsabilité personnelle.



PROTECTION DE L'ENFANCE

Protection et lutte contre la violence, l'exploitation et les abus à l'encontre des enfants, y compris l'exploitation et les abus sexuels, la traite, le travail des enfants et les pratiques traditionnelles néfastes. La protection de l'enfance s'inscrit dans le domaine de travail plus large de « Sauvegarde ».



RESPONSABLE TRAITEMENT DE PLAINTES (RTP)

Une personne bénévole responsable au sein de la Caritas Diocésaine de Rabat chargée de recevoir, répondre et faire le suivi des plaintes qui peuvent arriver des tous les Points d'intervention du diocèse de Rabat.



SAUVEGARDE

Responsabilité qui incombe aux organisations de s'assurer que leur personnel et leurs programmes favorisent le bien-être des enfants et des adultes vulnérables et ne les exposent pas au risque de préjudice et d'abus.

La Caritas Diocésaine de Rabat est déterminée à protéger la sécurité et la dignité de chaque personne.

La Caritas Diocésaine de Rabat est déterminée à en faire de même pour chaque membre du personnel, bénévole ou sympathisant dans l'exercice de ses fonctions.

La Caritas Diocésaine de Rabat prend très au sérieux la protection et l'intégrité des personnes et s'engage à lutter contre toutes les formes d'abus et d'exploitation, quel qu'en soit l'auteur, quel que soit le lieu où les mauvais traitements se produisent. Chaque enfant et chaque adulte qui viennent à nous ont le droit d'être reçu dans une ambiance sécurisée.



OBJECTIF

La Caritas Diocésaine de Rabat reconnaît le droit des mineurs (0 -18 ans) et des adultes vulnérables à être protégés, quel que soit leur sexe, leur ethnie, leur culture ou leur handicap. Caritas reconnaît les possibles dynamiques de pouvoir, inhérents au travail avec les mineurs et les adultes vulnérables, et le risque potentiel d'abus et d'exploitation de ces personnes par des intervenants de Caritas.

La Caritas Diocésaine de Rabat s'engage à créer et maintenir une ambiance sécurisée qui mette en avant ses valeurs fondamentales et permette de prévenir les abus et l'exploitation des personnes. Les intervenants de Caritas sont appelés à préserver la dignité de tous ceux avec qui ils entrent en contact, en faisant preuve à tout moment d'un comportement personnel et professionnel irréprochable. Ils sont également appelés à servir de manière intègre et à promouvoir une bonne entente dans l'exercice de leurs responsabilités.

Caritas reconnaît le caractère particulier des besoins des mineurs et des adultes vulnérables, et s'engage en conséquence à créer et maintenir une ambiance sécurisée qui permettra protéger leur intégrité.

PORTÉE

Cette politique s'applique directement aux intervenants de Caritas Diocésaine de Rabat, c'est-à-dire, à toute personne qui accueille ou agit au nom d'un de nos Points d'intervention, que cette personne soit bénévole, volontaire, stagiaire, salariés, responsable du Point d'intervention mais aussi prestataire de service ou partenaire du Point d'intervention.

LA PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES VULNÉRABLES

La Caritas Diocésaine de Rabat interdit toute forme d'exploitation et d'abus, à savoir :

- Il est interdit au personnel et aux associés de Caritas d'engager une activité sexuelle avec des enfants. L'erreur concernant l'âge du mineur ne peut être invoquée comme argument de défense.
- Il est interdit aux intervenants de Caritas de causer tout préjudice physique ou émotionnel aux enfants et aux adultes vulnérables.
- L'échange d'argent, d'emploi, de marchandises ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles, est interdit au personnel et aux intervenants de Caritas.
- Toute forme de comportement humiliant, dégradant ou à caractère d'exploitation à l'égard des mineurs, des femmes et des adultes vulnérables est interdite au personnel et aux associés de Caritas.
- Il est interdit aux intervenants de Caritas d'utiliser leur position dominante ou leurs fonctions pour refuser une assistance ou des services, ou accorder un traitement préférentiel.
- Il est interdit aux intervenants de Caritas d'utiliser leur position dominante ou leurs fonctions pour requérir ou demander un paiement, un privilège ou tout autre bénéfice.
- Il est interdit au personnel et aux associés de Caritas de s'impliquer dans la traite des personnes, sous toutes ses formes.

Dans le même esprit, il est fortement déconseillé aux intervenants de Caritas de nouer des relations sexuelles avec les personnes avec lesquelles ils travaillent, compte tenu du rapport de forces par définition inégal. Ce type de relations est contraire aux principes et aux valeurs de Caritas et affaiblit la crédibilité et l'intégrité de son travail.

PRÉVENTION

La Caritas Diocésaine de Rabat adhère aux normes rigoureuses en matière de ressources humaines et de recrutement, en vue de protéger les personnes avec lesquelles nous travaillons de toute forme d'exploitation et d'abus. Ces normes comprennent :

Un recrutement sécurisé - vérification des références des candidats potentiels en mettant l'accent sur un parcours irréprochable dans l'exécution de leurs tâches, en conformité avec le Code de conduite.

Information - tout intervenant doit avoir assimilé la Politique de protection des mineurs et des adultes vulnérables de Caritas, la Politique contre le harcèlement et les discriminations, le Code de conduite et les Ambiances Sécurisées.

Acceptation - tous les intervenants doivent avoir lu, compris et signé la lettre d'attestation concernant : la Politique de protection des enfants et des adultes vulnérables, la Politique contre le harcèlement et les discriminations, le Code de conduite et les Ambiances Sécurisées.

OBLIGATION DE SIGNALEMENT

Les intervenants de Caritas ont l'obligation de signaler toute inquiétude ou soupçon d'exploitation et d'abus d'un mineur ou d'un adulte vulnérable. L'omission d'un tel rapport risque de mettre en péril la victime et Caritas, et constitue une violation de la politique de protection et du Code de conduite de la Caritas Diocésaine de Rabat.

Les intervenants de la Caritas Diocésaine de Rabat doivent rendre compte, au moyen de mécanismes de plaintes mis en place, de toute préoccupation exprimée par un membre du personnel d'une organisation ou d'une instance non membre.



PROTECTION DES DONNÉES

Caritas Diocésaine de Rabat s'engage à appliquer le niveau le plus élevé de protection dans le traitement des données personnelles. Les informations personnelles requises durant les enquêtes en rapport avec des violations du Code de conduite et de la Politique de protection des enfants et des adultes vulnérables seront traitées avec la plus haute confidentialité.

La Caritas Diocésaine de Rabat se soucie particulièrement de la prévention du harcèlement et des discriminations qui peuvent se produire dans toutes relations interpersonnelles.

Le harcèlement et les discriminations qui peuvent trouver prétexte de l'ethnie, la couleur de peau, les croyances religieuses, philosophiques ou politiques, le genre ou l'orientation sexuelle ou tout autres différences comme les capacités physiques, ou mentales ne peuvent pas être tolérés.



OBJECTIF

La politique de prévention du harcèlement et des discriminations vise à offrir à toutes les personnes (salariées, volontaires, bénévoles, bénéficiaires ou en lien avec la Caritas Diocésaine et les Points d'intervention du diocèse) un environnement de service dans lequel n'existe pas d'intimidation, d'hostilité, d'abus, d'humiliation ou toutes autres offenses qui pourraient nuire à la dignité de la personne.



PORTÉE

Cette politique s'applique directement aux intervenants de Caritas Diocésaine de Rabat, c'est-à-dire, à toute personne qui accueille ou agit au nom d'un de nos Points d'intervention, que cette personne soit bénévole, volontaire, stagiaire, salariés, responsable du Point d'intervention mais aussi prestataire de service ou partenaire du Point d'intervention.



LA DISCRIMINATION ET LE HARCELEMENT

La discrimination est une différence de traitement entre des personnes ou des groupes de personnes, sur la base d'un certain nombre de critères : l'âge, le sexe, l'origine, l'état de santé, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, le statut social ou économique, l'appartenance religieuse, l'apparence physique, l'appartenance ethnique ou culturelle, entre autres.

Le harcèlement est une forme de discrimination et un mode de persécution qui consiste à enchaîner de façon répétée des actions ou des paroles hostiles ou dévalorisantes, afin de démoraliser et d'affaiblir psychologiquement la personne qui en est victime. Toutefois les incidents ponctuels graves peuvent également être considérés comme du harcèlement. En d'autres mots, le harcèlement peut s'agir, sans s'y limiter, à des mots, des signes, des blagues offensantes, des caricatures, des affiches, des commentaires, des plaisanteries, de l'intimidation, des contacts, des agressions physiques ou même de la violence.

Le harcèlement peut aussi être d'ordre sexuel, dans ce cas il s'agit de toutes paroles, attitudes, comportements de nature sexuelle non désirés et qui par sa pratique peut provoquer une atteinte à la dignité d'une personne déterminée, ou créer un environnement hostile, humiliant, dégradant, offensant ou intimidant. Il peut s'agir d'avance sexuelles désagréables, la demande de faveurs sexuelles ou même d'allusions sexuelles inappropriées. Le harcèlement sexuel est indépendant de l'âge et du sexe.



OBLIGATION DE SIGNALEMENT

Quiconque a connaissance d'un cas de harcèlement ou de discrimination, qu'il en soit victime, témoin ou qu'il en soit informé est fortement encouragé à le signaler en utilisant le mécanisme de plaintes mis en place par la Caritas Diocésaine de Rabat.

Le harcèlement constitue une faute grave et tout comportement susceptible de s'apparenter à du harcèlement doit être signalé **obligatoirement** en utilisant le mécanisme de plaintes mis en place par la Caritas Diocésaine de Rabat. Après une enquête pertinente, si le cas est avéré, la Caritas Diocésaine de Rabat agira rapidement de la façon la plus appropriée.



PROTECTION DES DONNÉES

Le respect de la vie privée de tous est garanti conformément au règlement du Mécanisme de Plaintes et la discrétion la plus absolue est de mise à tous les stades du processus.

Toute personne qui signale de bonne foi un cas de harcèlement sera protégée contre toute mesure de rétorsion à la suite de son signalement.

Toutes les personnes agissant au sein de Caritas, et en particulier les responsables, doivent veiller à maintenir un environnement exempt de harcèlement. La prévention du harcèlement et des discriminations est l'affaire de tous, chacun doit être vigilant pour que cette politique soit la plus efficace possible.

CODE DE CONDUITE À ADOPTER AVEC LES ENFANTS (18-0 ans) POUR NOUS LES AGENTS DE LA CARITAS DIOCÉSAINE DE RABAT

Avec l'appui de la Caritas Diocésaine de Rabat :

- Il est de la responsabilité des Points d'intervention de s'assurer que les membres de leurs équipes n'ont pas été condamnés pour des délits liés à l'exploitation d'enfants.
- Il est de la responsabilité des Points d'intervention de promouvoir que le travail avec des enfants soit un travail d'équipe et non pas le travail d'une seule personne.

Pour être à la hauteur du service que nous offrons dans nos points d'intervention, il faut un travail personnel et communautaire. Chacun d'entre nous a quelque chose à apprendre pour établir des relations plus saines avec les autres et offrir un meilleur service aux personnes en situation de vulnérabilité ; en même temps, chacun d'entre nous doit désapprendre les préjugés, les attitudes et les actions qui entravent son parcours.

CE SONT LES ATTITUDES OU COMPORTEMENTS QUE NOUS VOULONS PROMOUVOIR, RENFORCER ET CULTIVER.

Respect - Traiter tous les enfants avec respect sans discrimination liée à la couleur de la peau, l'ethnie, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle et de genre, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale et sociale.

Écoute - Créer une atmosphère où les enfants puissent se savoir libres et protégés pour partager ce qu'ils ont à dire. Laisser les enfants s'exprimer.

Accueil - Fournir aux enfants un environnement chaleureux, inclusif et sûr.

Délicatesse - Faire preuve de sensibilité quand nous nous trouvons avec des enfants (au niveau du langage, des conversations, des gestes).

Transparence - Être transparent dans nos actions et dans notre localisation quand nous sommes en service.

Précaution - Avoir au moins un autre adulte présent quand nous sommes avec un enfant, car nous devons faire preuve de prudence, y compris pour les déplacements en voiture.

Prévention - S'assurer que le contact avec les enfants est supervisé, accompagné ou du moins qu'il se fait au vu d'autres adultes.

Signalement - Il faut faire savoir tout problème de maltraitance ou d'exploitation d'enfants.

Respect des lois - Se conformer à la législation du Maroc concernant la politique envers les enfants.



CE SONT DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS QUE NOUS VOULONS ÉVITER

Influencer - Interférer de manière irrespectueuse ou manipulatrice dans la prise de décision des enfants.

Surprotéger - Faire des choses pour les enfants qu'eux-mêmes sont capables de faire.

Favoriser - Faire preuve de favoritisme en ne donnant pas les mêmes opportunités à tout le monde ou en encourageant un enfant à le rencontrer en dehors des activités liées aux services, en cachette des autres intervenants.

Rejeter - Exclure quelqu'un de l'action, explicitement ou implicitement, en raison de ses opinions, sentiments, origine ou aspect physique.



CE SONT DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS QUE NOUS INTERDISONS

Maltraitance / Violence physique et émotionnelle - Frapper et nuire physiquement ou émotionnellement aux enfants. Avoir une sévérité abusive envers les enfants.



CE SONT DES ATTITUDES ET COMPORTEMENTS QUE NOUS INTERDISONS

Maltraitance / Violence physique et émotionnelle - Frapper et nuire physiquement ou émotionnellement aux enfants. Avoir une sévérité abusive envers les enfants.

Abus sexuel - Avoir des relations sexuelles ou toute activité sexuelle avec un enfant, y compris des attouchements inappropriés.

Harcèlement / incitation à la débauche - Envoyer des messages écrits ou verbaux dégradants ou préjudiciables à un enfant, tel que des messages à caractère sexuel et de la pornographie. Utiliser des ordinateurs, téléphones portables, caméras vidéo ou réseaux sociaux pour exploiter ou harceler des enfants ; télécharger ou partager du matériel lié à l'exploitation des enfants. Emmener un enfant chez nous.

Exploitation - Embaucher ou faire travailler un enfant de moins de 16 ans.

Perte de contrôle - Être en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues en présence d'enfants. Perdre le contrôle de soi sous l'effet de la colère, de l'alcool ou de la drogue.

Nous proposons dans cette annexe un modèle à suivre pour vos réunions.



MODÈLE DE RÉUNION

Le modèle de réunion est simple : prière, présentation du thème de réflexion, silence, partage, choix des conclusions, remercier.

Nous vous proposons un modèle de réunion. Pendant ces réunions vous pourrez réfléchir ensemble et discerner les mesures à prendre pour améliorer l'engagement envers les personnes en situation de vulnérabilité que vous avez dans vos Points d'intervention. Trois considérations doivent être prises en compte avant de commencer les réunions.

Premièrement : choisissez une personne pour coordonner la session de réflexion.

Deuxièmement : choisissez une personne pour prendre des notes de la réunion afin que ces notes puissent être partagées au sein du groupe et conservées afin qu'une mémoire écrite puisse être constituée au Point d'intervention.

Troisièmement : si le groupe le souhaite, il peut également partager ses réflexions avec nous, la Caritas Diocésaine de Rabat. L'idée est de partager nos réflexions et les bonnes pratiques qui se mettent en place progressivement dans nos Points d'intervention. Le partage de ces réflexions peut être envoyé à l'adresse email suivante : caritas.rabat@caritas.ma



LE DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Prière - Commencer par se mettre en présence de Dieu. Il est important de garder à l'esprit que dans certaines équipes, il y a des personnes qui professent une religion différente ou appartiennent à une église différente de celle à laquelle nous appartenons. Cet espace doit tenir compte des différentes sensibilités religieuses des participants à la réunion.

Présentation du sujet de réflexion - Nous proposons quelques idées sur les espaces, les attitudes, les relations et les services concernant les ambiances sécurisées. Chaque équipe peut s'appropriier ces idées simples pour mieux comprendre ce sur quoi elle veut réfléchir.

Silence pour la réflexion - Une fois que tout le monde a compris les idées sur lesquelles réfléchir, laissez cinq minutes de silence pour que chacun puisse clarifier ce qui lui vient à l'esprit et au cœur. Le fait d'écrire les idées permet de clarifier ce qui sera partagé plus tard au sein du groupe.

Suffisamment de temps pour écouter et partager - Écouter et accueillir, sans jugement ni récrimination, ce que l'autre personne partage est le premier défi à relever. Valoriser la contribution de chacun et pas seulement celle des responsables de l'activité est peut-être un autre défi.

Choisir trois ou quatre idées à retenir - Tout ne peut pas être changé en une seule fois. Un véritable changement nécessite du temps et de la réflexion. Se concentrer sur quelques idées et changements concrets peut nous aider à entrer dans un processus d'apprentissage en groupe qui contribue à créer ou à renforcer les espaces sûrs que nous recherchons dans nos Points d'intervention.

Remercier - Terminez la réunion en rendant grâce à Dieu et aux membres du groupe.

Il serait important de trouver un moyen de partager les réflexions de ceux qui ont participé à la réunion avec les autres membres de l'équipe qui étaient absents. A cet égard, le rôle de la personne qui prend les notes de la réunion est important.



Caritas

Archidiocèse de Rabat

 Caritas Diocésaine de Rabat
13, avenue Al Alouiyine,
quartier Hassan - B.P. 413
R.P. 10001 - Rabat - Maroc

 +212 5 37 72 79 98

 caritas.rabat@caritas.ma

Avec le soutien de :



CHIESA
CATTOLICA
ITALIANA



 Caritas Diocésaine de Rabat
13, avenue Al Alouiyine,
quartier Hassan - B.P. 413
R.P. 10001 - Rabat - Maroc

 +212 5 37 72 79 98

 caritas.rabat@caritas.ma

Avec le soutien de :



CHIESA
CATTOLICA
ITALIANA